



Vice caché maison ancienne

Par **jfferson75**, le **07/09/2011** à **10:21**

Bonjour,

J'ai acheté une maison ancienne en juillet 2011. A mon arrivée j'ai trouvé des "tromperies". Les tapis cachait un manque de revêtement au sol à certains endroits. Deux trous dans le mur étaient aussi cachés.

Début août un violent orage a provoqué des inondations dans deux pièces de la maison. En fait le vendeur avait dit que le toit venait d'être refait c'est peut être possible mais avec des connaissances du vendeur et pas certain que ce soit par des professionnels. Il y a aussi des fuites au niveau d'un mur et le vendeur le savait. Ce mur appartient à la commune et le vendeur avait contacté la commune pour cela mais le vendeur ne m'en avait pas informé.

Voici mes questions

Quelles sont les démarches que je dois faire?

Comment constituer un dossier pour vice-caché?

Est ce que je dois faire constater les vices par un huissier?

Merci d'avance pour vos réponses